

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE**

**Séance du 8 novembre 2022**

**Etaient présents :**

Mairie : M. Farrugia, premier adjoint - Mme Le Barrilec, adjointe aux affaires scolaires – M. Bossez, responsable du service scolaire - M. Penet, directeur du pôle Technique et Urbanisme – Mme Freidig, directrice de la cantine et du péri-scolaire.

Parents délégués : Mme Huguet – Mme Veyret-Piana – M. Dehont

Enseignants : M. Noé – M. Cardo - Mme Bachelet – Mme Libeau – Mme Cabezas - Mme Terray – Mme Zampa

*Etaient excusé.e.s : Mme Morel, IEN – M. Bonnet, Maire*

**Ordre du jour :**

1. Présentation des membres du Conseil d'école
2. Rappel des attributions du conseil d'école, et de la Charte de la Laïcité.
3. Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique
4. Approbation du Règlement intérieur
5. Projets
6. APC
7. RASED
8. Sécurité – PPMS
9. Investissements et travaux
10. Cantine et Péri-scolaire
11. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Veyret-Piana – Document final : Mme Zampa

**1- Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus**

Tour de table

**2- Attributions du conseil d'école**

Document distribué aux participants. Information disponible sur eduscol.gouv.

**3- Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique**

2 CP-CE1 : classe de Mme Bachelet, 25 élèves ; classe de Mme Libeau, 23 élèves

CE1-CE2 : classe de M. Noé, 27 élèves (1 arrivée à la rentrée de novembre)

CE2-CM1 : classe de Mmes Cabezas et Terray, 26 élèves

2 CM1-CM2 : classes de M. Cardo et Mme Zampa, 26 élèves.

Total : 153 élèves à ce jour.

Par niveau : 28 CP , 31 CE1, 27 CE2, 35 CM1, 32 CM2

Prévisions à ce jour : 27 inscriptions pour la rentrée 2023.

**4- Règlement intérieur - Charte de la laïcité**

Evolutions apportées sur les points suivants : l'organisation des entrées et sorties des élèves dans le contexte des travaux ; le protocole sanitaire, évolutif.

Règlement intérieur voté à l'unanimité.

Charte de la laïcité : document remis à l'ensemble des parents au moment de la rentrée scolaire, soumis à signature.

**5- Projets**

Projet d'école (document distribué) : les objectifs du projet 2017-2020 ont été globalement atteints (distribuituion du document). L'élaboration d'un nouveau projet d'école est prévue cette année. Il s'inscrira dans la continuité du précédent.

Projets toutes classes :

- ➔ Théâtre : en collaboration avec le théâtre du Réel (Saint Martin d'Hères) et l'Espace Paul Jargot (Crolles) ; 3 enseignants ont suivi la formation THEA.
- ➔ Bridge : en collaboration avec le club de Montbonnot ; les enseignants seront « formés ».
- ➔ Génération 2024, dont une semaine dédiée aux Jeux.
- ➔ Projet artistique geste/voix avec E. Boudière : 4 classes ont démarré, les 2 autres débuterons en période 4.

## Projets par classes :

- CP-CE1 : semaine de sensibilisation aux dangers domestiques ; cirque (programmation EPS d'école)
- CE1-CE2 et CE2-CM1 : tri des déchets (dont une visite du centre de tri et un spectacle à l'Agora de Saint-Ismier) ; Espaces Naturels Sensibles (3 sorties prévues) ; cycle ski de fond (sous réserve de trouver une autre organisation, la route du col de porte étant fermée à la circulation ; idem pour la sortie ENS...).
- CM1-CM2 : ENS/Bois et forêts (3 sorties ENS et collaboration avec la communauté de communes) ; Résistances en chemin (avec La ligue de l'enseignement) ; habitat écologique (défi scientifique proposé par l'EN, objet d'un projet pluridisciplinaire) ; chant choral/Oratorio (participation aux concerts en fin d'année scolaire à la Côte Saint-André ; S'engager pour les enfants de ELA (ECM, Mme Zampa et M. Cardo remercient les parents pour leur participation à l'opération « Dictées ») ; Savoir rouler (programmation EPS d'école) ; accueil de jeunes en service sanitaire (convention avec le Rectorat).

## **6- APC**

Lundi, mardi, jeudi (selon les classes), entre 11h30 et 12h. Priorité donnée à l'apprentissage de la lecture, et aux élèves présentant des difficultés plus globales (analyse des évaluations nationales).

Pour rappel : l'étude surveillée est ouverte tous les soirs cette année ; c'est le lieu adapté pour que les élèves relisent leur leçon, s'entraident, etc. et qu'ils, et leurs parents, passent ensuite une soirée plus tranquilles à la maison ...

## **7- RASED**

Document de présentation du RASED distribué aux participants. Des élèves rencontrant des difficultés de lecture sont pris en charge par le Maître E.

## **8- Sécurité – PPMS**

- Protocole sanitaire : niveau socle. Recommandation de poursuite des gestes barrière.
- PPMS : provisoirement adapté au contexte des travaux, en privilégiant l'emprunt du chemin de ronde. Elaboration conjointe de la directrice et des services de la mairie. Exercice effectué en octobre. Document consultable à l'école.
- Evacuation en cas d'incendie : adaptation du protocole au contexte des travaux également. Exercice réalisé en octobre.

## **9- Investissements et travaux**

- Livraison des locaux pour la rentrée 2023 : les délais sont pour l'instant tenus ; la cour de récréation sera finalisée fin octobre 2023.
- Travaux dans le bâtiment du bas et la salle polyvalente : ils sont pratiquement terminés ; la livraison des stores est actuellement bloquée au niveau du fournisseur.
- Bruit et poussière : gêne réelle, mais il n'est guère possible de faire autrement, un mal provisoire pour une amélioration durable importante. Mr Farrugia remercie l'équipe enseignante et les parents pour leur compréhension et leur adaptabilité dans cette situation.
- Sécurisation du passage le long de la clôture du chantier adjacent à la RD90 (passage de 90 cm) : la voie tracée respecte la réglementation en vigueur ; l'élargissement du côté chantier est impossible tant que les grues sont présentes (départ prévu en février-mars) ; une protection par barrière ou plots est impossible car la route est une voie de circulation notamment pour les transports exceptionnels. Ceci étant dit, prenant acte de l'inquiétude de certains parents, considérant que les piétons utilisateurs sont en majorité des enfants, parfois seuls, le conseil d'école décide de fermer le passage, au moins jusqu'en février. Il faudra emprunter le trottoir d'en face et traverser au feu tricolore. Mme Zampa en informe les parents.
- Eventualité de la création d'une zone 30 sur la RD90 devant l'école : la RD est une voie très fréquentée, et la création d'une telle zone correspond à des critères réglementaires précis qui ne sont pas remplis. Il n'y a pas de problématique de vitesse excessive aux horaires de présence des enfants (différent à d'autres horaires ...). De plus, elle est accessible aux convois exceptionnels, ce qui interdit toute pose de ralentisseurs. Pour rappel, à l'exception des rues Général de Gaulle, de l'Europe et de la Doux, la circulation dans la commune est partout limitée à 30 km/h,
- Gêne occasionnée par les travaux sur les entrées et sorties de l'école du côté de la RD : elle est temporaire. L'ouverture de cet accès date de l'après-confinement (auparavant, un seul portail chemin de Savardin), et avait été apprécié par les parents. La question de sa pérennité est posée : les parents délégués vont réaliser une enquête auprès des parents d'élèves pour connaître leur avis sur le maintien ou non, pendant et après les travaux, de ce deuxième accès.
- Entrée et sortie hors horaire scolaire : l'interphone a été supprimé pendant la durée des travaux. Pour rappel, Il est important de respecter les horaires d'école. Les autorisations d'entrée et sortie pendant le temps scolaires sont accordées aux élèves bénéficiant d'un dispositif le prévoyant (notamment PPS et PAP), l'organisation est convenue au préalable avec l'enseignant de l'enfant.
- Bruit du dispositif de ventilation des locaux : une solution technique est à l'étude.
- Vétusté des tableaux numériques. Leur remplacement est à l'étude en mairie.

## 10- Cantine et périscolaire

- Frais de « garde »/cantine : lorsque les enfants sont présents mais apportent leur repas pour raison médicale, ils correspondent au tarif le plus bas de la grille appliquée (2,03 euros).
- Garde d'un élève non inscrit au périscolaire du soir : application de pénalités financières.
- Garde d'un élève non inscrit au service de cantine : les repas étant réservés au jour le jour auprès du prestataire, au nombre près, elle n'est pas possible. Des accords sont exceptionnels, au cas par cas, sous réserve qu'un inscrit soit absent et que le motif évoqué soit impératif.
- Quantités dans les assiettes : les chefs de table veillent à une répartition équitable entre les élèves. Il y a eu des « ratés » au début de cet apprentissage, mais tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui.
- Bruit dans la salle de cantine : toutes les mesures pouvant être prises pour le réduire l'ont été. Que faire de plus ? Il est difficile d'envisager une cantine sans bruit ...
- Organisation du temps de repas : les élèves sont accueillis par classe, à l'exception du vendredi, jour où les classes sont mélangées. Les CE2, répartis dans deux classes, peuvent se retrouver ce jour-là.
- Invitation des parents délégués à la cantine ; prévue début 2023.
- Appréciation des parents sur la nouvelle organisation de la cantine et du périscolaire : les retours sont positifs. Pour rappel, des activités sont proposées, au choix des élèves, il n'y a pas d'obligation de participation : chariot des jouets 2 fois par semaine le midi, activités sportives le mardi, créations manuelles le vendredi, jeux collectifs, etc. Le planning des animations de chaque période est édité sur le site de la mairie; il est affiché au niveau de l'ALGECO pendant les travaux. Le Food Truck sera présent en mars et juin 2023.

## 11- Questions complémentaires

- Appréciation positive exprimée par des parents sur : la cohésion de l'équipe éducative, son accompagnement à l'épanouissement des enfants ; les premières limites données au « tout foot » pendant les récréations (tendance qui devrait être confirmée avec la future configuration de la cour).
- Séparation des élèves de CE2 pendant les temps de récréation, liée aux horaires décalées pendant les travaux : elle est nécessaire pour des raisons de sécurité de tous les élèves dans une cour de surface réduite ; elle a peut-être été mal vécue en début d'année, période de changement, mais les enseignants notent qu'elle est maintenant bien gérée par les élèves.
- Annonce des sorties aux parents : chaque enseignant prévoit cette information, à sa convenance, en général dès que possible et utile (l'enseignant n'est pas tenu à annoncer systématiquement une sortie intervenant au cours d'une séance d'apprentissage aux alentours de l'école, ou à la médiathèque ...).
- Le renouvellement des jeux de cour : ils sont répartis par classe (désinfection oblige) ; le choix est complexe, le succès conditionné par des effets de mode (par exemple, l'an dernier les cordes à sauter ont suscité un fort engouement, elles ne sont quasiment plus utilisées cette année) ; ce point sera plus précisément étudié au moment de la réception du nouvel espace de récréation.
- Information sur les risques liés aux écrans : des enfants se révèlent trop souvent exposés, visionnant des images non adaptées à leur âge. Si une sensibilisation est faite en classe, hors classe cette question relève de la responsabilité de chaque parent. L'expérience montrant que les réunions d'information sur le thème attire un public peu nombreux, chacun.e est donc invité.e à s'informer personnellement avant tout. Une conférence pourra éventuellement être organisée en collaboration avec la gendarmerie, qui intervient par ailleurs déjà en classe pour le « Permis internet » en CM.
- Récupération des vêtements oubliés dans la cour : à partir de 16h30, les adultes présents, périscolaires et enseignants, mettront ces vêtements dans les caisses mises à disposition ; les personnes du périscolaire feront une dernière vérification en fin de garderie. Les caisses sont accessibles aux élèves, et aux parents sous réserve de l'autorisation d'entrée dans la cour donnée par les personnels.
- Organisation de la Rentrée 2023 : le schéma général sera discuté par le conseil d'école en juin, en tenant compte de l'empêchement par la Loi de protection des données personnelles d'un affichage extérieur des classes, du souhait de décalage des horaires entre maternelle et élémentaire, et des modalités d'information préalable des parents. Ce principe étant établi, l'organisation de la rentrée reste de la responsabilité de la Direction de l'école, et peut évoluer jusqu'au jour même de la rentrée selon les impératifs de sécurité, les évolutions réglementaires, les décisions motivées du Conseil des maitres de pré-rentrée.